



L'ACTION DU MOIS

Le Guide juridique UNIDROIT/FAO sur l'agriculture contractuelle

237



BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON, professeur, université Panthéon-Assas, Paris 2, présidente de la Société de législation comparée

En mai 2015, le Guide juridique portant sur l'agriculture contractuelle sera soumis pour adoption au Conseil de direction d'UNIDROIT. Une fois adopté, le guide juridique sera publié en anglais et en français sous les auspices d'UNIDROIT, de la FAO (Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture) co-auteur du Guide, avec le soutien du Fonds international de développement agricole. Le Groupe constitué par UNIDROIT pour élaborer ce Guide était composé d'experts en droit des contrats provenant de différents systèmes juridiques. Des observateurs d'organisations multilatérales et des représentants d'organisations de producteurs agricoles et du secteur agro-industriel ont aussi été associés. C'est à ce titre que la Fondation pour le droit continental, attentive aux travaux menés par UNIDROIT, a transmis ses observations, élaborées par un groupe d'experts spécialement désigné par la Fondation, qui s'est réuni à plusieurs reprises et a travaillé sur la base des documents diffusés par UNIDROIT. Un rapport détaillé a été remis par la Fondation à UNIDROIT, en octobre 2014 (disponible sur le site de la Fondation pour le droit continental).

Quelles sont les raisons qui ont conduit l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT), organisation intergouvernementale indépendante dont l'objet est « d'étudier des moyens et méthodes en vue de moderniser, harmoniser et coordonner le droit privé », à travailler sur un guide juridique en la matière ? Les instruments élaborés par UNIDROIT prennent des formes variées : conventions internationales, lois modèles, clauses types, principes généraux (tels les Principes d'UNIDROIT sur les contrats commerciaux internationaux), recommandations. Le format du guide juridique est apparu particulièrement adapté aux nouveaux schémas contractuels mis en œuvre dans le domaine

de « l'agriculture contractuelle » (*agricultural farming* ou « agriculture sous contrat »).

La production agricole sous contrat, best de plus en plus pratiquée, notamment dans les pays en développement en raison de la forte demande de produits agricoles. Les entreprises de transformation et de distribution assurent ainsi leurs approvisionnements. Ces contrats portent sur une grande variété de produits (légumes, élevage, produits laitiers, etc.). Les clauses contractuelles déterminent la quantité et qualité requises, le prix, le moment de livraison, etc. Souvent, l'entreprise contractante fournit des intrants (semences, engrais, jeunes animaux). Parfois, elle prend le contrôle du processus productif : le contrat peut ainsi prévoir que le producteur utilisera des techniques spécifiques ou certains procédés de culture ou d'élevage. Les contrats agricoles garantissent des revenus aux producteurs, certains de vendre leur production, et facilitent l'accès au financement et à la technologie. Mais les pratiques commerciales sont très diverses et les producteurs ne sont pas toujours assez organisés pour défendre leurs intérêts. Le souci de permettre l'établissement de relations stables, commercialement viables et équitables, fondées sur des engagements clairs et respectés, a été l'un des puissants moteurs du travail entrepris par UNIDROIT, sous la très remarquable direction de son Secrétaire général, très attaché au projet.

Dans sa structure (qui suit les différentes étapes d'une relation contractuelle), comme dans son contenu, le Guide s'inspire des Principes UNIDROIT sur les contrats commerciaux internationaux. Le chapitre 3 présente en détail les obligations qui incombent au producteur et au contractant. Le chapitre 7 concerne les méthodes de résolution des conflits dans le contexte des contrats de production agricole.

Ce nouveau Guide, appelé à devenir une référence en matière de « bonnes pratiques », donne aux parties des indications claires pour conclure et exécuter leurs contrats de production agricole sur des bases équilibrées, ce qui est aussi un élément du succès de la relation contractuelle. Il offre une sécurité accrue, ce à quoi la Fondation pour le droit continental est particulièrement attachée.

Le Guide servira de modèle et sera une source d'inspiration pour les organisations internationales, agences de coopération bilatérales, organisations non gouvernementales qui mettent en œuvre des programmes et stratégies de soutien à l'agriculture contractuelle. ■